

Charte de la structure fédérative de recherche NAP MOSAIC

Préambule : La thématique de la structure fédérative de recherche (SF) NAP-MOSAIC concerne les nanosciences et leurs applications. Celles-ci font l'objet de travaux de plusieurs équipes de l'université Sorbonne Paris Nord (USPN). De ce fait, la structure fédérative NAP-MOSAIC rassemble des laboratoires (axes et équipes) de Physique, Chimie, Science des Matériaux, Biologie et Santé de deux composantes de l'USPN : l'Institut Galilée et SMBH. Les laboratoires concernés sont : le LSPM dans le domaine des sciences et ingénierie des matériaux et des procédés, le LPL dans le domaine de la photonique et des atomes froids, le CSPBAT et le LVTS dans le domaine de la biologie et santé.

La SF NAP MOSAIC a pour ambition de développer des collaborations actives avec d'autres structures fédératives et des Labex (tel que le Labex Seam), et elle s'appuiera sur les plateformes numériques et technologiques existantes et celles qui seront créées. Elle vise à réaliser des avancées dans le domaine des nanosciences et de leurs applications en combinant le savoir-faire développé par ses membres dans le domaine de la synthèse, fonctionnalisation et caractérisation des nanoparticules et des nanostructures, qui n'auraient pas pu être possibles sans cette structuration et mise en commun de moyens et de compétences.

L'approche étroitement collaborative entre ces membres devrait permettre de jeter les bases pour envisager une extension vers d'autres projets futurs entre partenaires.

Pour rappel, les collaborations au sein de la structure fédérative concernent les thématiques suivantes :

- Couches minces micro et nano structurées ;
- Nouveaux matériaux et nanostructures pour la plasmonique et la nanophotonique ;
- Couches minces et nanostructures magnétiques ;
- Développement de structures et composants pour les technologies quantiques ;
- Vers une nouvelle génération de capteurs pour la biologie et la médecine.

La structure fédérative NAP MOSAIC propose également de contribuer aux formations Master et doctorat et ambitionne la création de liens forts avec le tissu socio-économique de l'environnement direct de l'USPN en favorisant, notamment, des travaux de thèses de doctorat dans le cadre d'un projet professionnel.

Les membres participant à la structure fédérative de recherche NAP-MOSAIC de l'USPN sont tenus de connaître et de respecter les principes généraux de bonnes pratiques et d'intégrité en recherche, explicités dans la Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche (2015). Voir : <https://comite-ethique.cnrs.fr/charte/>

Ils pourront également s'appuyer sur les recommandations adoptées par le CNRS et la CPU : « Pratiquer une recherche intègre et responsable ». Voir : <https://comite-ethique.cnrs.fr/guide-pratique/>

La présente charte rappelle les principes qui devront être respectés par les membres de la SF NAP MOSAIC et qui visent à harmoniser les pratiques et le fonctionnement de la structure.

Elle précise les obligations et les devoirs ainsi que les bénéfices attendus par chaque membre, en particulier, les obligations en matière d'éthique, de déontologie et de propriété intellectuelle.

Elle s'appuie sur trois principes :

- Une honnêteté dans la préparation et la soumission de projet ;
- Une expertise transparente et encadrée ;
- Une utilisation responsable des fonds et une valorisation de NAP MOSAIC à la hauteur des contributions financières consenties.

Article 1 : Organisation et pilotage

Les décisions concernant les grandes orientations, le pilotage, la circulation des informations, et la gestion des moyens sont prises par les membres du comité de pilotage (COPI) de la structure NAP MOSAIC. Le cas échéant, le comité de pilotage peut faire appel à l'avis d'experts scientifiques extérieurs.

Article 2 : Préparation et soumission de projet

Seuls les membres de la SF NAP MOSAIC peuvent soumettre un projet. Tout type de projet, qu'il soit fondamental ou appliqué est recevable. Un projet peut être soumis à n'importe quel stade de son avancement puisque la SF NAP MOSAIC pourra apporter son soutien à chaque étape du projet.

Article 3 : Evaluation des projets soumis

L'évaluation des projets soumis à la SF NAP MOSAIC relève de la responsabilité du COPI.

Les membres du COPI s'engagent à déclarer les liens d'intérêts qui les lient aux différents porteurs de projet et à ne pas prendre part aux discussions si l'équipe (ou le groupe) de recherche à laquelle ils appartiennent dépose un projet.

Les membres du COPI sont tenus de faire preuve d'impartialité, d'indépendance et d'objectivité, et de respecter une stricte confidentialité durant le déroulement de l'évaluation. Les porteurs de projet ne peuvent pas être rapporteur d'un projet soumis au même appel.

Article 4 : Utilisation des fonds attribués

Le porteur de projet est garant du respect de l'affectation des fonds aux objectifs initialement déclarés. Il doit aussi faire respecter par son équipe et/ou son laboratoire les règles de conservation et d'accès aux données obtenues. Une attention particulière est portée aux enjeux éthiques soulevés, le cas échéant, par les objectifs et les résultats attendus des projets soumis, par exemple en ce qui concerne les questions relatives à la sécurité des données.

Par ailleurs, les porteurs de projet devront expliciter et faire respecter par leurs collaborateurs les règles de bonne pratique de la recherche.

Les porteurs de projets fourniront un bilan à la fin de leur projet.

Article 5 : Communications

Les membres de la SF NAP MOSAIC ayant obtenu un financement s'engagent à mentionner la SF NAP MOSAIC dans les remerciements de leurs productions scientifiques en lien avec le projet. Le cas échéant, ils s'engagent à faire figurer le logo de NAP MOSAIC sur les supports de communication utilisés.

La mention à indiquer est la suivante : « *This research was supported /partially supported by structure fédérative de recherche NAP MOSAIC of the University Sorbonne Paris Nord* »

Les porteurs de projets s'engagent à respecter les droits de toutes les personnes qui contribuent à la production des travaux de recherche.

Article 6 : Nouveaux membres

Toute équipe ou laboratoire souhaitant intégrer la structure devra formuler une demande auprès du comité de pilotage en précisant ses activités en lien avec les thématiques de la structure ainsi que les interactions et les attentes possibles. L'admission d'un nouveau partenaire est prononcée à la majorité des voix lors d'une réunion du comité de pilotage.

Article 7 : Retrait d'un membre de la structure fédérative

Tout membre de la structure NAP MOSAIC est libre de la quitter à tout moment. Il s'engage à en informer le directeur de NAP MOSAIC. Ce retrait s'exerce sous la condition qu'il ne soit pas préjudiciable à un travail en cours.

L'exclusion d'un membre est prononcée à la majorité des voix lors d'une réunion du comité de pilotage.

Article 8 : Mise à jour et modification de la présente charte

La charte sera mise à jour un an après sa validation par le Comité de Pilotage.
Elle sera réévaluée tous les ans, si nécessaire.

Approuvée par le COPI à l'unanimité
A Villetaneuse, le 05/02/2021